

SYNTHESE DES AIDES FINANCIERES ADEME ECOCONCEPTION

ANTILLES GUYANE

A date du 10/02/2022

| | <u>Tremplin</u> | <u>Aide diag et mise en œuvre</u> | <u>Aide investissement</u> | <u>Aide à la connaissance</u> |
|--|---|---|---|---|
| Nature du dispositif | Aide | Aide | Aide | Aide |
| Calendrier | Ouvert sur 2022 sans date de clôture à ce jour | Ouvert sur 2022 sans date de clôture à ce jour | Ouvert sur 2022 sans date de clôture à ce jour | Ouvert sur 2022 sans date de clôture à ce jour |
| Cible | PME, TPE, associations, coopératives | PME, TPE, ETI, GE, associations, coopératives | PME, TPE, ETI, GE, associations, coopératives | PME, TPE, ETI, GE, associations, coopératives |
| Projets éligibles | <p>Le soutien pourra porter sur un certain nombre d'actions standards:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1: Premiers pas en écoconception et ACV simplifiés, études et formation. - Axe 2: Affichage environnemental, mise en oeuvre et vérification. - Axe 3: Labélisation, écolabel européen et ou label numérique responsable, mise en oeuvre et certification. <p><i>NB: Tremplin soutient aussi un certain nombre d'autres investissements standards (gestion des déchets, économie circulaire, production de chaleur ou froid en énergies renouvelables pour les bâtiments industriels et agricoles)</i></p> | <p>Le soutien pourra porter sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1: Etape de diagnostic, état des lieux approfondi à caractère technique et/ou organisationnel de la situation avec potentiellement une étude critique et comparative des différentes solutions envisageables. - Axe 2: Etape de mise en œuvre, réalisation d'actions, test/pilote, faisabilité, affichage environnemental, petit matériel, commercialisation. <p><i>NB: Dans une certaine proportion, l'ADEME prend aussi en charge des coûts internes à l'entreprise si cette dernière fait la démonstration de l'usage et de la justification de ses propres ressources.</i></p> | <p>Le soutien pourra porter sur les travaux et investissements faisant suite à une étude préalable d'amélioration de la performance environnementale ayant conduit à identifier des innovations technologiques, voire des ruptures technologiques qui permettront de réduire les impacts environnementaux d'un produit/service (bien, procédé, service...) ou d'une famille de produits/services tout au long de son cycle de vie.</p> | <p>Le soutien pourra porter sur les études nécessaires au développement de la connaissance générale (état de l'art, bonnes pratiques, analyse sectorielle, observatoire, collecte et usage de données...), de la recherche fondamentale ou industrielle, d'outils ou de méthodologies, de solutions ou de technologies, tout cela en vue d'accompagner in fine une réflexion sur la démarche d'écoconception.</p> |
| Montant d'aide | Jusqu'à 80% du budget éligible avec un budget minimal de 6,3k€ | Entre 50 et 70% du budget éligible avec un plafond à 50k€ pour l' Axe 1 et un plafond à 100k€ pour l' Axe 2 . | Entre 15 % à 55 % du budget éligible. Cette aide s'insère dans le cadre du régime de minimis (total des aides globales de minimis plafonné à 200k€ sur 3 ans) | Entre 15 % à 70% du budget éligible |
| Pièces nécessaires au montage de dossier | <ul style="list-style-type: none"> - Tableau Tremplin (doc sur plateforme AGIR sous la mention "pièces à déposer") complété en HT - Devis - RIB | <ul style="list-style-type: none"> - Volet technique (doc sur plateforme AGIR) - Volet financier (doc sur plateforme AGIR) - Proposition technique et financière du bureau d'étude accompagnant - Attestation de santé financière (doc sur plateforme AGIR) - RIB | <ul style="list-style-type: none"> - Volet technique (doc sur plateforme AGIR) - Fiche d'incitativité (doc sur plateforme AGIR) - Attestation de santé financière + Déclaration aides covid et de minimis (doc sur plateforme AGIR) - RIB | <ul style="list-style-type: none"> - Descriptif de l'opération (l'ADEME peut fournir un gabarit à compléter) - Proposition technique et financière du bureau d'étude accompagnant - RIB |
| Plus d'infos et demande de financement | En ligne sur https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme | En ligne sur https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-decoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode | En ligne sur https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale | Merci de vous adresser directement au contact plus bas |
| Contacts | Edouard SAELEN (ADEME), edouard.saelen@ademe.fr | | | |